



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2023-02

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2023-2024

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis des comités sociaux d'administration académiques du 20 janvier 2023 et 2 février 2023 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2023-2024,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LES** comités sociaux d'administration départementaux réunis les 23 et 30 janvier 2023,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 1^{er} février 2023,
- LES** comités comités sociaux départementaux réunis les 15 et 22 juin 2023.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 1 les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

DE	0211433U	E.P.	AHUY en élémentaire	8 ème classe ordinaire
SEM	0211238G	E.E.	ARNAY-LE-DUC PIERRE MEUNIER	4 ème classe ordinaire
CHE	0211057K	E.M.	CHENOVE EN SAINT-JACQUES	7 ème classe ordinaire
DS	0211926E	E.M.	CORCELLES-LES-CITEAUX	2 ème classe ordinaire
DO	0211373D	E.M.	DIJON ANJOU	5 ème classe ordinaire
DC	0211639T	E.E.	DIJON MANSART	10 ème classe ordinaire
DS	0211572V	E.E.	LONGCHAMP R.P.I. AVEC CHAMBEIRE	5 ème classe ordinaire
CHE	0211789F	E.M.	LONGVIC PAUL EMILE VICTOR	5 ème classe ordinaire
DE	0211444F	E.M.	NORGES-LA-VILLE R.P.I. AVEC BRETIGNY	4 ème classe ordinaire
AUX	0210730E	E.P.	PAGNY-LE-CHATEAU en élémentaire	6 ème classe ordinaire
DE	0211872W	E.M.	QUETIGNY NELSON MANDELA	3 ème classe ordinaire
DE	0210675V	E.P.	REMILLY-SUR-TILLE en maternelle	6 ème classe ordinaire

TITRE II : RETRAITS D'EMPLOIS

ARTICLE 2 les emplois suivants sont retirés à compter du 1^{er} septembre 2023 à titre provisoire pour l'année scolaire 2023-2024 :

CHA	0211787D	E.P.	AIGNAY-LE-DUC en maternelle	5 ème classe ordinaire
CHA	0210267B	E.E.	CHATILLON-SUR-SEINE CARCO	5 ème classe ordinaire
DO	0211404M	E.M.	DIJON COLETTE	4 ème classe ordinaire
CHA	0210990M	E.E.	FAIN-LES-MONTBARD	1 ère classe ordinaire
DS	0211594U	E.M.	LONGCHAMP R.P.I. AVEC CHAMBEIRE	3 ème classe ordinaire
BEA	0210815X	E.E.	MEURSANGES R.P.I AVEC CHEVIGNY-EN-VALIERE	3 ème classe ordinaire
CHA	0211828Y	E.P.	SAINT-REMY en maternelle	5 ème classe ordinaire
CHA	0211917V	E.M.	VENAREY-LES-LAUMES LA FONTAINE	2 ème classe ordinaire
SEM	0211550W	E.E.	VITTEAUX	4 ème classe ordinaire

TITRE III : MESURES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 3 Transformation de supports :

0210254M	ÉCOLE MATERNELLE GAMBETTA CHENÔVE	Transformation d'un poste maternelle en un dispositif grande section
----------	--------------------------------------	--

ARTICLE 4 Au regard des évolutions des effectifs prévisionnels et des inscriptions définitives d'élèves, des ajustements (ouvertures provisoires, fermetures provisoires) pourront être réalisés.

ARTICLE 5 Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Côte-d'Or.

Dijon, le 23 juin 2023

La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Côte-d'Or,



Pascale Coud